

AFRICAN UNION		UNION AFRICAINE
الاتحاد الأفريقي African Commission on Human & Peoples' Rights		UNIÃO AFRICANA Commission Africaine des Droits de l'Homme & des Peuples
31 Bijilo Annex Layout, Kombo North District, Western Region, P. O. Box 673, Banjul, The Gambia; Tel: (220) 4410505 / 4410506; Fax: (220) 4410504; E-mail: au-banjul@africa-union.org ; Web www.achpr.org		

Discours d'ouverture de la 65^{ème} Session Ordinaire de la Commission Africaine des Droits de l'homme et des Peuples

par l'Honorable Commissaire Soyata Maiga

**Présidente de la Commission africaine des droits de l'homme et des
peuples**

21 octobre 2019

Banjul, Gambie

- Excellence Dr Isatou Touray, Vice-Présidente de la République de Gambie,
- Excellence Monsieur Aboubacar Tambadou, Procureur Général et Ministre de la Justice de la République de Gambie,
- Excellences Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,
- Honorables membres de l'Assemblée Nationale,
- Distingués Délégués des Etats Membres de l'Union Africaine,
- Distingués membres du Comité des Représentants permanents de l'Union africaine,
- Honorables Commissaires, Membres de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples,
- Ambassadeur Salah Hammad, Représentant l'Honorable Commissaire aux Affaires politiques de la Commission de l'Union africaine,
- Honorable Juge Sylvain Oré, Président de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples,
- Monsieur Philippe Sekone, Représentant le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant,
- Monsieur Mahamane Cissé-Gouro, Directeur de la Branche Afrique, Représentant le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme,
- Monsieur Eamon Gilmore, Représentant spécial de l'Union Européenne pour les droits de l'homme,
- Distingués Représentants des Organes de l'Union africaine ici présents,
- Distingués Membres du Corps diplomatique et consulaire accrédités auprès de la République de Gambie,
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations internationales,
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Institutions Nationales des Droits de l'homme,
- Mesdames et Messieurs les membres du Comité Directeur du Forum des ONGs
- Mesdames et Messieurs les Représentants de la société civile,
- Distingués invités, Mesdames et Messieurs, en vos grades et rangs respectifs.

Bonjour à tout le monde.

C'est toujours pour moi un honneur et un privilège d'avoir à m'adresser à cette auguste assemblée, au nom de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (la Commission africaine) et en mon nom personnel à l'occasion de l'ouverture de cette session.

Permettez-moi de souhaiter une chaleureuse bienvenue à tous ceux et à toutes celles qui ont fait le déplacement pour nous rejoindre à Banjul en ce 21 octobre 2019, journée africaine des droits de l'homme, et de remercier, au nom de l'ensemble de mes

collègues, les distingués invités ici présents, qui malgré leurs multiples responsabilités et occupations, ont bien voulu rehausser de leur présence ce rituel qui marque l'ouverture des travaux de notre 65^{ème} session ordinaire de la Commission africaine.

Je voudrais avant tout propos, remercier vivement le Président de la République de Gambie, S.E.M. Adama Barrow et l'ensemble des autorités gambiennes pour les facilités et l'assistance accordées aux participants ainsi que pour la contribution multiforme de la Gambie à l'organisation de nos assises.

**Excellence Madame la Vice-Présidente,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs,**

Les Sessions ordinaires de la Commission africaine constituent pour nous toujours une opportunité d'évaluer, avec toutes les parties prenantes, la situation des droits de l'homme sur le continent, de relever les développements positifs, d'identifier les domaines de préoccupation et d'échanger sur les différentes initiatives qu'elles soient des Etats parties, des institutions nationales des droits de l'homme, des organisations intergouvernementales, des ONGs mais surtout les initiatives de l'Union africaine, dont nous allons discuter du thème de l'année et qui sont de nature à renforcer la promotion et la protection des droits de l'homme sur le continent lorsque les résultats sont bien discutés, partagés et mis en oeuvre.

Au titre des domaines de préoccupation, il est pénible de relever la situation des pays du Sahel en butte au terrorisme et face à l'aggravation et à la complexité des attaques et du nombre des décès parmi les civils, qui a quadruplé entre 2012 et 2018 au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Tchad, selon les estimations du Secrétaire General des Nations Unies. Face à la désolation des populations civiles sauvagement assassinés, des villages entiers incendiés, des garnisons détruites, des soldats tués et enlevés, des équipements militaires calcinés ou emportés, plusieurs appels au renforcement de la coopération régionale et internationale ont été lancés de partout invitant la communauté internationale à réagir et à redoubler d'efforts face à l'escalade continue de la violence dans ces pays.

Toutefois, malgré l'indignation mondiale et toutes ces exhortations, les multiples réunions au plan international, au niveau des communautés économiques régionales, et au plan national entre les autorités politiques, militaires et autres forces vives, aucune action concrète n'a été à ce jour dégagée pour doter par exemple la force conjointe du G5 Sahel de ressources pérennes et prévisibles. Sur les violations graves et continues des droits de l'homme, facteurs constitutifs des déplacements massifs et forcés des

populations et en réponse au désarroi des veuves et des orphelins, seule une Commission d'enquête internationale vient d'être mise en place au Mali pour mener des investigations, y compris sur les attaques et les conflits inter communautaires dans le centre du pays.

Ailleurs, la Commission déplore les actes de xénophobie perpétrés contre des africains résidant en Afrique du Sud et qui ont entraîné également des représailles contre des citoyens sud-africains paisiblement installés dans certains pays du Continent. La Commission est également préoccupée par la situation politique en République de Guinée marquée dernièrement par des actes de violence lors des récentes manifestations sociales qui ont occasionné des pertes en vies humaines et des dégâts matériels importants.

Sur la protection des droits des enfants, puisque nous commémorons cette année les 30 années de la Convention sur les droits de l'enfant (CDE), nous insistons sur les pires formes de mauvais traitements qu'ils continuent de subir, en famille, et hors des familles, dans la rue, dans les champs, dans les mines, dans les camps des réfugiés et des déplacés internes et des migrants, où ils sont enchaînés, battus, violés, vendus sans aucune chance pour eux d'accéder à des services sociaux de base et à des soins adaptés.

Dans les pays en conflits en particulier, leur situation est un véritable deuil en raison de l'insécurité, du terrorisme et des conflits intercommunautaires. Des millions d'entre eux ne jouissent plus de leur droit à l'éducation, les écoles, sanctuaires du savoir ont été détruites, brûlées ou saccagées. Des lors, l'avenir est compromis pour eux, avec toutes les conséquences néfastes que cela implique à long terme sur la qualité des ressources humaines de nos états, ainsi que sur le développement de nos communautés.

Dans le même temps, dans certaines parties de notre continent, les violations commises par les sociétés multinationales ne connaissent pas de répit. La répression des mouvements sociaux et les violences policières non plus. Nous venons d'organiser des dialogues sur l'impact des industries extractives sur les communautés autochtones au Cameroun, en Ouganda et dernièrement au Kenya où des témoignages reçus des représentants des populations autochtones attestent que les activités minières de ces sociétés transnationales causent des dommages irréparables à l'environnement, n'offrent pas de travail aux enfants autochtones et ne laissent souvent aucun avantage aux populations riveraines démunies. Il a été également constaté que dans la plupart des cas, aucun mécanisme local n'assure un accès efficace à la justice pour les victimes de ces préjudices.

Parlant des droits des femmes africaines, au moment où elles se préparent à fêter **Beijing + 25**, l'analyse de la Rapporteuse spéciale sur les droits de la femme en Afrique, l'Honorable Commissaire Lucy Asuagbor nous indique qu'elles ont bénéficié des retombées de certaines politiques genre qui ont favorisé un engagement plus fort des pays pour la promotion de leurs droits économiques, à travers des programmes d'autonomisation, de formation et de financement de projets collectifs. Toutefois, dans la grande majorité des états parties, la représentation des femmes dans les instances de prise de décision, au sein de l'armée, de la police, des parlements et plus globalement dans les opérations de maintien de la paix et des instances de réconciliation, reste très en deçà des idéaux de parité portés par les engagements internationaux et le Protocole de Maputo. Les femmes et filles africaines continuent d'être exposées aux pratiques néfastes, aux avortements clandestins, à la mortalité maternelle évitable et aux discriminations dans tous les domaines de la vie, ce qui les empêche de réaliser leur plein potentiel au profit du développement de leurs communautés et de leurs pays. Le prix Nobel de la paix qui a été attribué au Dr. Denis Mukwege avait suscité de l'espoir mais jusqu'ici les violences et harcèlement sexuels continuent. J'espère que nous pourrons avec le Dr. Mukwege voir effectivement quel schémas il faut tracer pour que les femmes et les filles africaines soient à l'abri de la torture et des violences.

**Excellences,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs,**

Au titre des progrès intervenus au cours de l'intersession, il me plait de saluer la tenue des Dialogues nationaux initiés au Mali, au Benin et au Cameroun pour aller à la proposition de solutions consensuelles aptes à favoriser l'instauration d'une gouvernance politique paisible, partagée et durable ; même si la pertinence de ces assises quant à leur inclusivité et à leurs résultats continuent d'être contestés par une large partie des citoyens de ces pays. Nous pensons que le dialogue est et doit rester une vertu qu'il faut extrêmement améliorer dans tous ses contours pour être ensemble dans la citoyenneté face aux défis exogènes et endogènes qui assaillent nos pays.

Il y a lieu de noter pour s'en féliciter, la libération au Cameroun de plus de trois cents détenus politiques au sujet desquels la Commission avait exprimé sa plus vive préoccupation dans ses communiqués de presse et ses résolutions. Nous demandons aux plus hautes autorités de ce pays d'aller plus en avant dans la recherche des solutions politiques concertées en vue du retour de la paix, de la préservation de l'unité et de l'intégrité territoriale du pays.

La Commission africaine accueille favorablement la mise en place d'un gouvernement de transition en République du Soudan avec l'accompagnement de l'Union africaine et demande aux autorités de la transition de mener les enquêtes appropriées en vue de traduire les auteurs des graves violations des droits de l'homme survenues au cours des manifestations devant les tribunaux compétents, en accordant les réparations adaptées aux victimes. Nous avons également, de mon point de vue, le devoir d'attirer l'attention des chefs d'Etats et de gouvernements, des leaders des partis politiques et autres forces vives des pays qui vont aller à des élections présidentielles en 2020 et 2021 pour qu'ils se donnent la main en vue de préserver la paix, la stabilité et éviter les déplacements et migrations forcés et permettre à la population civile de rester chez elle. Je les invite à travailler ensemble et faire en sorte qu'ils entretiennent un vivre ensemble séculaire indispensable pour le développement de nos pays pour laisser aux générations futures des pays et des programmes qui ne seront pas détruits par des manifestations.

Les réformes politiques et macroéconomiques engagées par les autorités angolaises dans la lutte contre la corruption et l'assouplissement des restrictions de l'espace civique ainsi que la mise en place d'une politique étrangère plus respectueuse des droits de l'homme constituent un point de satisfaction.

Une autre lueur d'espoir que nous devons célébrer, c'est la reconnaissance mondiale des efforts du Premier ministre éthiopien, le Dr Abiy Ahmed qui lui ont valu le Prix Nobel de la Paix, édition 2019, notamment des actions concernant la libération de plusieurs prisonniers politiques, les réformes engagées sur les lois répressives, l'ouverture de l'espace médiatique ainsi que les différentes mesures ayant mis fin à une longue période de conflit entre l'Ethiopie et l'Erythrée. Nous voyons là, comment la volonté politique d'un homme d'état peut rendre sa dignité à tout un pays, à un peuple et à un continent. C'est pourquoi nous insistons sur l'importance de la volonté politique dans toutes les actions que nous devons mener au niveau national et au niveau de l'Union africaine.

**Excellence Madame la Vice-Présidente,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs,**

Qu'il me soit permis au titre des opportunités qui s'offrent à nous, de rappeler la Déclaration de Kigali de 2016, au titre de laquelle, la Conférence des Chefs d'état et de gouvernement de l'Union Africaine a proclamé la période 2017- 2026, Décennie des droits de l'homme et des Peuples en Afrique et a appelé les Organes de l'Union

Africaine ayant un mandat en matière des droits de l'homme à élaborer avec un panel d'experts, un Plan d'action et de mise en œuvre pour donner effet à ladite Déclaration. Ce plan d'action est dans sa phase de validation et notre souhait est qu'il soit porté au plus haut niveau par les Chefs d'Etats et de gouvernement.

Compte tenu des défis persistants dans le domaine du respect et de la jouissance des droits de l'homme, je voudrais saisir cette occasion pour inviter toutes les parties prenantes de s'engager et de s'investir dans une dynamique d'ensemble permettant de mettre à profit toutes les occasions qui vont s'offrir à nos Organes en lien avec nos valeurs et la diversité des thématiques sur lesquelles nous travaillons, en vue d'asseoir une véritable culture des droits de l'homme, dans nos états, en tant que facteur indispensable au développement, à la bonne gouvernance, à la stabilité et à la paix durable. J'encourage les Etats membres de l'Union africaine de s'assurer, une fois adopté, que ledit plan d'action soit intégré dans les programmes et politiques nationaux et qu'ils soient dotés de budgets adéquats pour sa mise en œuvre effective. Les Etats parties sont invités à prendre notamment en compte de façon prioritaire, le droit à la libre circulation, le droit à la nationalité, le droit au développement, la dotation des Institutions des droits de l'homme en ressources humaines et financières suffisantes ainsi que le renforcement des capacités et l'accompagnement des organisations de la société civile qui travaillent auprès des populations.

**Excellences,
Distingués invités,
Mesdames et messieurs,**

Je voudrais à ce stade, puisque c'est la toute dernière fois que je m'adresse à vous en tant que présidente de la Commission dire que depuis 12 années que je suis à la Commission, nous avons consacré, mes collègues Commissaires et moi-même, beaucoup de temps et d'énergie à sillonner toutes les régions de l'Afrique, pour y mener des missions de promotion, des ateliers et des séminaires de formation et de sensibilisation sur toutes les thématiques des droits de l'homme à l'intention des acteurs étatiques et des acteurs de la société civile. En faisant un bilan rapide de mes activités, je me suis rendue compte que pour ma part, j'ai été attendue, accueillie et considérée comme citoyenne de 35 pays africains, durant le temps des Sessions et des missions générales ou spécifiques entreprises. Je voudrais ici remercier tous les Etats qui ont cru en notre expertise et qui l'ont célébrée en nous accueillant sur leur sol lors des différentes activités.

Cette partie est l'une des plus valorisantes et des plus utiles de notre mandat de promotion car elle nous met en relation étroite, pendant le temps d'une mission dans un

pays, avec les populations, les administrations publiques, les ministères ayant des missions dans le domaine des droits de l'homme, les parlementaires, les autorités coutumières, les hauts magistrats, la police, l'administration pénitentiaire, le personnel sanitaire et les agences des Nations Unies évoluant dans le pays.

Mesdames et Messieurs, à ce titre, aucun organe ne peut se targuer d'avoir vu et porté comme un fardeau, le souvenir physique des vulnérabilités des déplacés internes et des réfugiés dans les camps que nous visitons, l'image douloureuse des conditions inhumaines de nos prisons, le sentiment d'impuissance devant les souffrances des femmes, des enfants et des détenus malades, le sentiment d'incompréhension devant la précarité de nos centres d'état civil, de nos hôpitaux et de nos tribunaux pour ne citer que ceux-ci, dans la majeure partie des pays. Toutes ces situations sont décrites dans nos rapports de mission, accompagnées de recommandations adaptées, en vue pour les États d'y apporter des solutions idoines, à travers des programmes et des plans d'action pertinents et correctement budgétisés.

Avec l'aide de nos partenaires, nous avons pu disposer de recueils de jurisprudence, il serait important et utile que les recommandations issues de ces rapports fassent l'objet de compilation et de large vulgarisation, pour susciter une prise de conscience plus grande sur les dysfonctionnements graves évitables et les insuffisances relevés dans plusieurs domaines, chez nos décideurs, et nos populations qui doivent être associées à l'élaboration des politiques et des stratégies correctives.

La contribution de notre organe sur le volet de promotion des droits de l'homme sur le continent s'est également enrichie depuis plus de 30 ans, des recherches, des études à portée continentale ainsi que de principes, de lignes directrices, de lois types et des commentaires généraux qui posent des diagnostics et des analyses situationnelles tout en clarifiant les obligations des États - parties par rapport aux différentes catégories de droits concernés.

Ainsi pour les deux dernières années, de novembre 2017-à octobre 2019, les documents suivants ont été adoptés par la Commission Africaine et largement disséminés : l'Observation générale n ° 4: Sur le droit de réparation pour les victimes de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (Article 5) (2017) ; les Lignes directrices sur la lutte contre les violences sexuelles et leurs conséquences en Afrique (2017) ; les Directives sur la liberté d'association et de réunion en Afrique (2017) ; les Lignes directrices sur l'accès à l'information et les élections en Afrique (2017) ; l'Etude sur le VIH, la loi et les droits de l'homme dans le système africain des droits de l'homme : principaux défis et opportunités pour les réponses au VIH fondées sur les droits (2017) ; les Principes sur la dépenalisation des

délits mineurs en Afrique (2018) ; les Lignes directrices et principes de l'établissement des rapports d'état en vertu des articles 21 et 24 de la charte africaine relatifs aux industries extractives, droits de l'homme et à l'environnement (2018) ; le Projet de Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des citoyens à la protection sociale et à la sécurité sociale (2018); l'Étude sur la justice transitionnelle et les droits de l'homme et des peuples en Afrique (2019) ; l'Étude sur les Droits de l'homme dans les Situations de Conflit en Afrique (2019) ; l'Observation générale n°5 sur la charte africaine des droits de l'homme et des peuples : le droit à la liberté de circulation et de choisir librement sa résidence article 12(1) (2019) et les Lignes directrices sur le droit à l'eau (2019).

**Excellences,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs,**

Sur le mandat de protection que nous détenons en vertu des dispositions de l'article 45 (2) de la Charte Africaine que complète la cour africaine conformément à l'article 2 du Protocole à la Charte africaine portant création de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, la Commission constitue l'espoir des justiciables africains en faveur desquels elle a rendu des décisions emblématiques dans différents domaines qui continuent d'inspirer les chercheurs et les universitaires d'Afrique et d'ailleurs.

A cet égard, il est nécessaire de rappeler que la Commission Africaine est le seul organe ouvert et accessible à tous les citoyens africains en quête de justice pour la protection de leurs droits qu'ils estiment avoir été violés au niveau national mais également le seul forum qui donne la voix au peuple pour s'exprimer sur différentes questions relatives aux droits de l'homme.

Tout en encourageant les Etats qui ne l'ont pas encore fait, à ratifier le Protocole portant création de la Cour et à faire la Déclaration au titre de l'Article 34(6) autorisant les individus et les ONGs à saisir la cour, il est important de mon point de vue, dans la réforme institutionnelle de l'Union africaine, de préserver le refuge et le recours que représente la Commission africaine pour l'ensemble des populations africaines.

Or Mesdames et Messieurs, chers invités, notre mandat de protection devient difficile à exercer dans les conditions actuelles de notre Secrétariat qui traîne des dysfonctionnements structurels profonds qui entravent ses capacités à agir avec diligence et efficacité. Les maux qui le rongent, notamment la non dotation en personnel adéquat conformément à l'organigramme adopté, l'absence d'unité de litiges et d'experts en rédaction, de spécialistes du système Africain, le manque de traducteurs,

enfin manque de tout, sont connus au plus haut lieu pour avoir été relevés par les audits sur les performances, les rencontres que nous avons eues avec les présidents successifs de la Commission de l'Union africaine, les correspondances que nous envoyons continuellement aux décideurs en charge du recrutement et de la dotation des ressources humaines pour qu'ils puissent effectivement donner à la Commission les moyens nécessaires lui permettant d'accomplir son mandat de promotion et de protection des droits de l'homme sur le continent.

Malgré ce manque criard d'effectifs appropriés, la Commission a pu traiter 118 communications au cours des deux dernières années: 65 communications sur la saisine ; elle s'est saisie de 54 Communications, et en a rejeté 11 ; 21 Communications sur la recevabilité dont 6 Communications irrecevables et 15 Communications déclarées irrecevables; 3 Communications sur le fond ; 24 Communications radiées pour manque de diligence de la part des Plaignants ; et 5 communications qui ont fait l'objet de retrait.

L'autre grave handicap dont souffre l'organe dans la consolidation de ses résultats et dans la protection des droits des victimes, est la faiblesse de la mise en œuvre de ses recommandations et décisions par les Etats parties, nonobstant le plaidoyer constant que nous faisons lors de nos missions et au cours de nos séminaires régionaux organisés et que d'autres parties prenantes aussi ont pris à leur compte, à l'effet de renverser cette tendance.

Or, dans le préambule de la Charte, l'ambition poursuivie par les États parties, les pères fondateurs de l'OUA est d'intensifier leurs efforts pour offrir de meilleures conditions d'existence aux peuples africains.

A l'orée de l'adoption et de la mise en œuvre de ce Plan d'Action Continental des droits de l'homme dans le cadre de la décennie des droits de l'homme 2017-2026 et dans le cadre des engagements des Etats notamment les Agenda 2030 et 2063, un espoir nouveau nous anime, celui de voir les Etats parties mieux respecter leurs obligations, conformément aux Conventions et Traités régionaux et internationaux par eux ratifiées.

**Excellences,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs,**

A ce stade de mon propos, permettez-moi de remercier vivement tous mes collègues Commissaires ici présents sans le concours desquels ce bilan non exhaustif mais que

j'estime positif n'aurait pas été atteint. Je voudrais remercier tout particulièrement mon Vice-Président, l'Honorable Commissaire Lawrence Murugu Mute pour son assistance, son professionnalisme, son sens élevé du devoir accompli, qualités indispensables pour la conduite des responsabilités de la Commission.

Chers collègues, aucun audit ne peut évaluer vos performances et rendre justice au temps que vous passez avec les différentes parties prenantes, rendre justice à votre abnégation, à votre engagement, à l'humanisme et à la probité avec lesquels vous avez traité chaque dossier qui vous a été déféré.

En votre nom et à mon nom propre, je voudrais remercier vivement et chaleureusement, toutes les parties prenantes qui contribuent au renforcement et à la visibilité du travail de la Commission et au travail de ses mécanismes spéciaux, à savoir les Etats parties, les institutions nationales des droits de l'homme, le Comité directeur du Forum des ONGs pour toutes les actions menées en faveur des ONGs lusophones et des ONGs de l'Afrique du Nord pour être avec nous ici à Banjul ; les Organisations de la société civile, les organes frères de l'Union africaine, notamment la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples et le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant qui continuent de se battre pour faire vivre notre complémentarité. Je remercie également nos partenaires avec lesquels nous avons des engagements dans le cadre de la coopération bilatérale notamment l'Union Européenne, l'Organisation Internationale de la francophonie et les agences onusiennes, spécialement le HCDH avec lequel nous venons de signer un Protocole d'Accord le 16 septembre 2019 à Genève pour compléter et consolider la Feuille de Route signée en janvier 2012 à Addis Abéba. Une mention spéciale est adressée au Directeur de la Branche Afrique, Monsieur Mahamane Cissé-Gouro, qui ne cesse de nous mettre au cœur de la problématique des droits de l'homme pour que la contribution de l'Afrique soit toujours présente à Genève.

Ma reconnaissance va à l'endroit de la Secrétaire de la Commission africaine, Dr Mary Maboreke et à son équipe qui ne ménagent aucun effort pour s'acquitter avec diligence, des multiples tâches qui leur sont assignées malgré leur effectif au rabais. Leur dévouement nous ont permis de nous acquitter de notre mandat au-delà de la limite des moyens mis à notre disposition.

C'est ici le lieu de réitérer mes remerciements aux plus hautes autorités de la Gambie pour leur hospitalité depuis de longues années et pour l'environnement favorable créés par les nouvelles autorités pour une protection efficace des droits des citoyens gambiens.

J'ai également une pensée pour mon pays le Mali qui a placé sa confiance en ma personne en proposant ma candidature en 2007 pour servir à l'avancement des droits de l'homme sur notre continent au sein de cette auguste institution.

Mes remerciements sont enfin adressés à l'ensemble des personnalités ici présentes qui ont honoré notre invitation pour leur participation à notre session et pour leurs contributions au bon déroulement de nos délibérations.

Je vous remercie pour votre aimable attention.